

COMMUNE de HOUDAIN



DOSSIER

N° CU 062 457 25 00054

Déposée en mairie le : 12/06/2025

Adresse des travaux : 1 rue Jean Moulin

Cadastré : AH 455

Contenance : 586 m²

Destinataire : SELARL WILLIAM GUILBERT représenté par
Monsieur William GUILBERT
10 rue Jean Jaurès
62150 HOUDAIN

1025.350

Objet : Certificat d'urbanisme inexploitable

Maître,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de certificat d'urbanisme d'information a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande pour le motif suivant :

La demande de certificat d'urbanisme fait mention d'une parcelle inexistante (AH455), et différente de celle qui figure sur le plan de situation fourni (AR455).

Devant le manque de précision et de cohérence des éléments, il est impossible d'apporter une réponse à votre demande.

Je vous invite donc à constituer un nouveau dossier en corrigeant la demande de certificat d'urbanisme.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à HOUDAIN, le 02 juillet 2025



Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Affaire suivie par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la C.A.B.B.A.L.R